

www.mtrl.fr



**CONTACT :**

**Dominique Peltier**  
Assistante de coordination

**TEL :** 04 72 60 13 08

**EMAIL :** mutuellemontsdor@mtrl.fr

**COURRIER :** MTRL - 63 chemin Antoine Pardon - 69814 Tassin Cedex

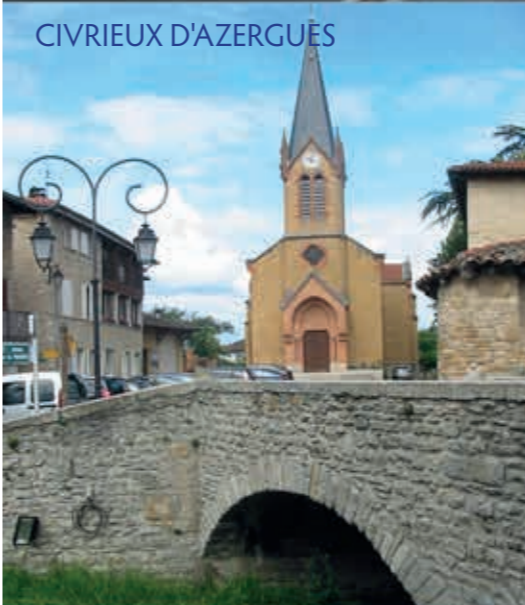


N° Imm. 777 345 067 Mutuelle Nationale régie par le Code de la Mutualité, Mutuelle du Livre II  
Siège social : 37 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Adresse postale : 63 Chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX

Isopéper Lyon - 04 72 91 31 15



MARCILLY D'AZERGUES



CIVRIEUX D'AZERGUES



CHASSELAY

SAINT DIDIER  
AU MONT D'OR



LES CHÈRES



LIMONEST



CHAMPAGNE AU MONT D'OR



LA TOUR DE SALVAGNY



LISSIEU



SAINT CYR AU MONT D'OR



MORANCÉ



LA **MUTUELLE DES MONTS D'OR**  
UN ENJEU DE **SANTÉ**, UNE INITIATIVE DE **SOLIDARITÉ**,  
UNE **DÉMARCHE PARTENAIRE**



Les CCAS de 11 communes ont souhaité engager ensemble une démarche innovante, concrète, utile et originale en termes de solidarité, de santé, de lien social et d'accès aux soins mais aussi des actions de prévention autour de la santé, dans un cadre tarifaire responsable et réaliste.

**Champagne au Mont d'Or, Chasselay, Civrieux d'Azergues, La Tour de Salvagny, Les Chères, Limonest, Lissieu, Marcilly d'Azergues, Morancé, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or,**

ont conjointement décidé de proposer à leurs administrés de même qu'aux personnes travaillant sur leurs territoires, d'accéder à une mutuelle partagée offrant de nombreux avantages et services, proche de chacune et chacun d'entre vous.

Après une étude attentive et un long travail de concertation, c'est la MTRL qui a été choisie comme partenaire de la Mutuelle des Monts d'Or.

La MTRL est un acteur de la santé qui ajoute à son offre des initiatives pertinentes dans les domaines de la prévention et du bien-être.

Afin de comparer votre contrat actuel et la Mutuelle des Monts d'Or, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller de la MTRL, qui tiendra permanence dans chacune des 11 communes.





- VOS GARANTIES	1
- VOTRE COTISATION MENSUELLE 2017	4
- VOS SERVICES QUI FONT LA DIFFÉRENCE	5
- OFFRE SPÉCIALE MUTUELLE DES MONTS D'OR	7
- SPÉCIAL SALARIÉS : VOTRE SURCOMPLÉMENTAIRE	9

## VOS GARANTIES



# COMPLEMENTAIRE SANTE MUTUELLE DES MONTS D'OR

## Adhésion facultative – Régime Général

Les taux sont énoncés en % de la base de remboursement de la Sécurité sociale et s'entendent remboursement du régime de base compris.

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
<b>HOSPITALISATION MEDICALE, CHIRURGICALE, PSYCHIATRIE, MATERNITE, CENTRES SPECIALISES</b>			
- Frais de séjour			
- Secteur conventionné	100 %	100 %	100 %
- Honoraires			
- Médecins ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	150 %	200 %	300 %
- Médecins n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	130 %	180 %	200 %
- Chambre particulière			
- Secteur conventionné	50 Euros/jour	60 Euros/jour	70 Euros/jour
- Accompagnement enfant de moins de 16 ans	40 Euros/jour	40 Euros/jour	40 Euros/jour
- Frais de location d'une télévision, à partir du 1er jour d'hospitalisation, si hospitalisation de plus de 2 jours (max. 30 jours/année d'assurance)	8 Euros/jour	8 Euros/jour	8 Euros/jour
- Transports des malades	100 %	100 %	100 %
- Forfait Hospitalier sans limite de durée et forfait de 18 €	Oui	Oui	Oui
<b>SOINS COURANTS</b>			
- Honoraires généralistes ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	100 %	100 %	100 %
- Honoraires généralistes n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	100 %	100 %	100 %
- Honoraires spécialistes ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	130 %	200 %	250 %
- Honoraires spécialistes n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	110 %	180 %	200 %
- Médicaments, forfait 18 € et actes de prévention	100 %	100 %	100 %
- Actes techniques et médicaux CAS	150 %	200 %	300 %
- Actes techniques et médicaux hors CAS	130 %	180 %	200 %
- Frais de radiologie CAS	100 %	150 %	150 %
- Frais de radiologie hors CAS	100 %	130 %	130 %
- Auxiliaires médicaux	100 %	100 %	150 %
- Frais d'analyses	100 %	100 %	100 %
- Appareillage auditif	100 %	200 %	250 %
- Petit appareillage (dont orthopédique)	100 % + 50 Euros (*)	100 % + 100 Euros (*)	100 % + 130 Euros (*)
- Grand appareillage	100 %	100 %	100 %
- Frais de cures pris en charge par la Sécurité Sociale (dans la limite des frais engagés, sur facture)	100 % + 100 Euros (*)	100 % + 100 Euros (*)	100 % + 200 Euros (*)
<b>DENTAIRE</b>			
- Soins dentaires (inclus inlays et onlays) pris en charge par la S.S.	100 %	100 %	150 %
- Prothèses prises en charge par la S.S.	130 %	250 %	350 %
- Orthodontie prise en charge par la S.S.	130 %	250 %	350 %
- Implantologie		200 Euros (*)	400 Euros (*)
- Prothèses dentaires non prises en charge par la S.S. (2)		100 Euros (*)	200 Euros (*)
<b>OPTIQUE (1)</b>			
- Lunettes verres simples (Adulte)	150 Euros	220 Euros	270 Euros
- Lunettes verres simples (Enfant)	150 Euros	200 Euros	220 Euros
- Lunettes verres complexes et mélange de verres (Adulte)	200 Euros	300 Euros	400 Euros
- Lunettes verres complexes et mélange de verres (Enfant)	200 Euros	200 Euros	220 Euros
- Lunettes verres très complexes (Adulte)	200 Euros	300 Euros	400 Euros
- Lunettes verres très complexes (Enfant)	200 Euros	200 Euros	220 Euros
- Lentilles prises en charge par la S.S. ou non, y compris produits d'entretien	100 Euros	120 Euros	150 Euros
- Chirurgie réfractive par œil			200 Euros
<b>PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR S.S. / MEDECINES COMPLEMENTAIRES / PREVENTION(*) (3)</b>			
- Chiropracteur / Ostéopathe / Etiopathe / Acupuncteur / Psychologue / Sophrologue / Diététicien (Diplômé d'Etat)	40 Euros	120 Euros Podologue-pédicure (inscrit à l'ordre professionnel) inclus	150 Euros Podologue-pédicure (inscrit à l'ordre professionnel) inclus
- Médicaments non remboursés (inclus homéopathie)		30 Euros	60 Euros
- Vaccin (anti-grippe)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
- Autres vaccins non pris en charge par la S.S.	30 Euros	30 Euros	40 Euros
- Contraception	30 Euros	30 Euros	40 Euros
<b>AUTRES GARANTIES</b>			
- Actes de prévention, détartrage, scellement des sillons dentaires, densitométrie osseuse, bilan de langage enfants de - de 14 ans, vaccins	100% de la dépense engagée	100% de la dépense engagée	100% de la dépense engagée
- Garantie assistance (protocole n° 920.957)	Oui	Oui	Oui

2

Offre Responsable définie aux articles L 871-1 et R 871-1 et 871-2 du code de la Sécurité Sociale - (\*) Forfaits par année d'assurance et par personne

(1) Forfaits par personne. Forfaits lunettes : un équipement **pour deux années d'assurance**, hors évolution de la vue, pour les adultes, un équipement par année d'assurance pour les enfants, **dont 150 € au maximum au titre de la monture**, ticket modérateur inclus. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle.

(2) : Cette garantie comprend les prothèses dentaires non remboursables par la Sécurité Sociale et les actes hors nomenclature suivants : couronnes provisoires, prothèses provisoires, bridges provisoires.

(3) : sur facture détaillée, indiquant nom et prénom du bénéficiaire

Le contrat sera considéré comme responsable. Il ne prendra pas en charge : les pénalités résultant du non respect du parcours de soins, la contribution forfaitaire de 1 € et les franchises médicales.

L'assureur se réserve la possibilité de revoir les garanties et d'ajuster les cotisations en fonction des mesures réglementaires pouvant affecter le régime obligatoire de l'Assurance Maladie (exemple : désengagement de la Sécurité Sociale, majoration du forfait hospitalier, etc...)





COTISATION MENSUELLE  
MUTUELLE DES MONTS D'OR  
2017

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
< 20 ANS	18,00 €	30,00 €	45,00 €
20 - 39 ANS	20,00 €	39,00 €	59,00 €
40 - 61 ANS	42,00 €	59,00 €	79,00 €
62 - 68 ANS	54,00 €	82,00 €	105,00 €
69 - 74 ANS	69,00 €	109,00 €	135,00 €
75 ANS et +	95,00 €	130,00 €	162,00 €

**RÉDUCTION  
COUPLE DE 5%**



## Des services qui font la différence !

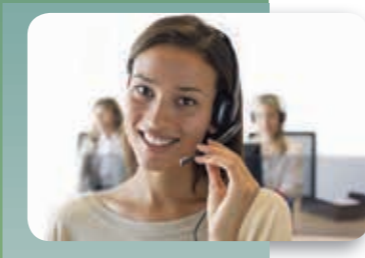


### AUCUNE AVANCE DE FRAIS CHEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Avec la CARTE AVANCE SANTE gratuite, vous évitez l'avance de vos frais chez tous les professionnels de santé qui acceptent le paiement par carte bancaire en France. Les dépenses ne sont prélevées qu'après le remboursement de la Sécurité Sociale et de la complémentaire santé.

### UNE HOTLINE POUR GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT

**Tél : 03 88 14 00 33 / email : [telsante@acm.fr](mailto:telsante@acm.fr)**



TELSANTE est un centre d'appel local mis à votre disposition pour répondre immédiatement à toutes les questions pratiques concernant votre santé.

Informations générales : renseignements sur la télétransmission d'un décompte, accord de prise en charge en cas d'hospitalisation, suivi de votre contrat, etc...

Informations spécifiques : devis, calcul de remboursement, liste des partenaires, etc...

Avant d'engager des dépenses dentaires, optique ou équipement auditif, des spécialistes vous informent sur les remboursements et les avantages pratiqués par nos partenaires.

Ils fournissent des conseils utiles pour optimiser les soins et le remboursement des dépenses.

### INTERNET : CONSULTATIONS DES PRESTATIONS EN LIGNE

Sur le site [www.mtrl.fr](http://www.mtrl.fr), vous pouvez entrer dans votre espace personnel sécurisé au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe. Vous avez alors accès aux décomptes de remboursements détaillés des prestations versées. L'espace personnel est accessible 7 jours / 7 et 24 h / 24.

### ASSISTANCE SERVICE PLUS

Des garanties qui s'appliquent en France métropolitaine après accord préalable de MONDIAL ASSISTANCE :



**MONDIAL  
ASSISTANCE**

- Prestations au domicile en cas d'accident ou de maladie
- En cas d'urgence
- Des informations sur simple appel téléphonique concernant la santé ainsi que des renseignements juridiques et vie pratique.



**PARTICULIERS PROFESSIONNELS ENTREPRISES COMMUNES**

# ALLEZ À L'ESSENTIEL !

**DES SOLUTIONS PERFORMANTES  
ET ADAPTÉES POUR TOUS !**



Votre Mutuelle lyonnaise au cœur de votre protection

**mtrl-id.com / mtrl.fr**

## 7 AGENCES DANS LE RHÔNE VOUS ATTENDENT

### LYON JEAN JAURÈS

37 avenue Jean Jaurès  
69007 Lyon  
Tél : 04 72 70 03 70  
e-mail : mtrljeanjaures@mtrl.fr

### MEYZIEU

95 rue de la République  
69330 Meyzieu  
Tél.: 04 37 26 86 05  
e-mail : mtrlmeyzieu@mtrl.fr

### LYON SERVIENT

34 rue Servient  
69003 Lyon  
Tél. : 04 37 26 86 30  
e-mail : mtrlservient@mtrl.fr

### LYON VAISE

7 bis rue de Bourgogne  
69009 Lyon  
Tél. : 04 37 26 86 00  
e-mail : mtrlvaise@mtrl.fr

### ST-PIREST

46 bis Grande Rue  
69800 St-Priest  
Tél : 04 37 26 86 10  
e-mail : mtrlstpriest@mtrl.fr

### VENISSIEUX

46 avenue Jean Jaurès  
69200 Vénissieux  
Tél : 04 37 26 86 15  
e-mail : mtrlvenissieux@mtrl.fr

### VILLEURBANNE

41 rue Paul Verlaine  
69100 Villeurbanne  
Tél : 04 37 26 86 20  
e-mail : mtrlvilleurbanne@mtrl.fr



Toutes nos coordonnées sur

**www.mtrl.fr**



**OFFRE SPÉCIALE**

**MUTUELLE DES MONTS D'OR**

## AVANTAGES ADHÉRENTS : le Bien-Être en plus !

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous offrir **3 mois** de cotisation « **RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ** » (Tableau des garanties au verso), **le complément indispensable de votre Complémentaire SANTÉ.**

Ce contrat individuel vraiment unique sur le marché de l'assurance rembourse des prestations non prises en charge par la Sécurité Sociale et donne accès à des services novateurs personnalisés.

**Pour en bénéficier, vous voudrez bien découper le coupon-réponse au verso après l'avoir rempli. Vous pouvez le renvoyer avec le Bulletin d'Adhésion, l'Attestation Sécurité Sociale et le RIB.**

Au-delà des 3 mois gratuits, vous profitez du contrat **RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ pour 12€/mois** (soit une réduction de 30 % par rapport au tarif normal)\*

### MTRL, plus qu'une Mutuelle !

Forts de l'appui d'un des acteurs majeurs sur le marché de l'assurance, nous avons également mis au point des solutions, tant en assurances de biens et responsabilités qu'en assurances de personnes, adaptables à la situation de chacun et reconnues pour leur excellent rapport qualité/prix.

Vous avez le privilège de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour obtenir des devis gratuits sans engagement de votre part, rendez-vous sur **www.mtrl.fr** ou dans l'une de nos agences.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), l'expression de mes salutations distinguées.

**Frédéric WEBER**

Responsable des Agences du Rhône

\*Le contrat est souscrit pour une durée d'un an. Il est reconduit automatiquement chaque année sans demande de résiliation de votre part.



## TABLEAU DES GARANTIES – RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ

40.32.86 – 06/2015

### HOMEOPATHIE ET PRÉVENTION

• 1 bilan conseil personnalisé avec votre pharmacien	<b>23 € / bénéficiaire</b> (1 bilan renouvelable tous les 2 ans)
• Homéopathie non prise en charge par la Sécurité Sociale, achetée en pharmacie en France	<b>Frais réels</b> (max. 60 € / bénéficiaire / an)

### AUTOMÉDICATION POUR MAUX DE SAISON

• Médicaments pour les maux de saison non pris en charge par la Sécurité Sociale et achetés en pharmacie en France pour soigner : ➤ les rhumes, les toux, les maux de gorge, les douleurs et fièvres et les voies respiratoires	<b>Frais réels</b> (max. 40 € / bénéficiaire / an)
--	---

### MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES (actes non pris en charge par la Sécurité sociale)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actes d'Ostéopathie, de Chiropratique et d'Étiopathie</li> <li>• Actes d'Acupuncture pratiqués par un médecin</li> <li>• Mésothérapie pratiquée par un médecin</li> <li>• Actes de pédicures-podologues</li> <li>• Consultation homéopathique dispensée par un médecin</li> <li>• Consultation diététique dispensée en cabinet par un médecin nutritionniste ou un diététicien diplômé d'Etat</li> <li>• Consultation dispensée par un Naturopathe</li> </ul>	<b>Frais réels limités à 40 €/séance</b>  (maximum 6 séances/bénéficiaire/an)  La Mutuelle définit lors de son Assemblée Générale annuelle le nombre maximum de séances remboursées par bénéficiaire et par année de garantie.
--	--

### ACCOMPAGNEMENT DIÉTÉTIQUE

• Programme personnalisé avec un outil internet dédié pour retrouver la forme	Calcul du poids idéal, bilan nutritionnel, menus équilibrés à la carte et aides pour ajuster son activité physique et son alimentation.
• Suivi téléphonique avec des conseillers spécialisés (diététiciens et infirmiers) et programme d'envoi de SMS	<b>Jusqu'à 5 entretiens téléphoniques par bénéficiaire /an</b>

➤ Par an, nous entendons l'année de garantie (période comprise entre deux dates anniversaires du contrat)  
 ➤ Les forfaits énoncés dans ce tableau sont versés par année et par bénéficiaire dans la limite des frais réellement engagés.  
 ➤ La part de forfait non utilisée ne peut être reportée sur l'année de garantie suivante, ni sur un autre bénéficiaire.

Un espace SANTÉ « RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ » sur [mtrl-id.com](http://mtrl-id.com)

Découvrez nos actions de prévention et des informations validées par des professionnels de santé.

**3 MOIS GRATUITS**

**COUPON-REPONSE à nous retourner impérativement**

MTRL GESTEL SANTÉ COLLECTIVE 6B - 63 Ch. Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX / Par mail : [mutuellemontsdor@mtrl.fr](mailto:mutuellemontsdor@mtrl.fr)

#### ADHÉRENT

Nom  Prénom

Adresse : N°  Rue

Complément d'adresse

Code postal  Ville

N° téléphone fixe  N° téléphone portable  Signature

Email

L'ensemble de vos coordonnées est nécessaire pour établir le contrat - (Document à usage strictement confidentiel)

L'adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant, qui figurerait sur tout fichier à l'intention de la société, de ses mandataires, des réassureurs ou des Organismes Professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'assureur (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004)

OFFRE RÉSERVÉE AUX SALARIÉS  
AYANT UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

SPÉCIAL  
**SALARIÉS**



VOTRE **SURCOMPLÉMENTAIRE**



## INTEGRAL'SANTÉ

LA SURCOMPLÉMENTAIRE QUI RENFORCE VOS GARANTIES

VOUS POSSÉDEZ UNE **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**  
**MAIS VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT** DE VOS REMBOURSEMENTS ?

La MTRL vous propose **Intégral'Santé**, la surcomplémentaire qui renforce vos garanties sur 5 postes majeurs :

HOSPITALISATION	CONSULTATION	OPTIQUE	DENTAIRE	AUDITIF
-----------------	--------------	---------	----------	---------

### A QUOI SERT UNE SURCOMPLÉMENTAIRE ?

La surcomplémentaire complète les remboursements de votre complémentaire santé actuelle de manière à faire fortement réduire ou disparaître les dépenses restant à votre charge.

#### Exemple de remboursements :

POSE D'UNE COURONNE CHEZ LE DENTISTE

VOS DÉPENSES :

**650 €**

VOS REMBOURSEMENTS :

**75,25 €**

REMBOURSEMENT  
SÉCURITÉ SOCIALE

**193,50 €**

REMBOURSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ (sur la base de 250 % BR-RSS)

**381,25 €**

REMBOURSEMENT  
INTÉGRAL'SANTÉ

**0€ DE RESTE À CHARGE AVEC INTÉGRAL'SANTÉ**  
**AU LIEU DE 381,25€ SANS SURCOMPLÉMENTAIRE.**

Pour obtenir votre devis personnalisé,  
**contactez-nous :**  
**04 72 60 13 08**  
**mutuellemontsdor@mtrl.fr**

## INTEGRAL'SANTÉ

COMPLÈTE TOUTES LES GARANTIES ESSENTIELLES.

### HOSPITALISATIONS

Pour un séjour hospitalier de plus de deux jours consécutifs en service de Médecine, Chirurgie ou Maternité, versement dès le 1er jour : Indemnités Hospitalière (1) Confort hospitalier (frais de télévision, téléphone, Internet).	30 €/jour (60 € en cas d'accident) 8 €/jour
--	--

### CONSULTATIONS

Dépassements d'honoraires pour consultations et visites dispensées par des médecins généralistes et spécialistes	40 €/consultation (2) Avec un maximum de 200 €/an
--	--

### OPTIQUE MÉDICALE (1 accès au service Intégral'Optic ou 1 forfait/an/bénéficiaire)

Dans le cadre du service Intégral'Optic	<b>0 € de reste à charge</b> pour un équipement monture et verres chez nos partenaires (3)
En dehors du service Intégral'Optic Monture et verres Lentilles de contact	200 €

### DENTAIRE (1 forfait/an/bénéficiaire)

Prothèse dentaire ou implant dentaire	400 €
---------------------------------------	-------

### APPAREILLAGE AUDITIF (1 accès au service Intégral'Audio ou 1 forfait/an/bénéficiaire)

Dans le cadre du service Intégral'Audio	<b>0 € de reste à charge</b> pour un appareil auditif chez nos partenaires (3)
En dehors du service Intégral'Audio un appareillage auditif	400 €

**IMPORTANT : Par an, nous entendons l'année de garantie** (période comprise entre deux dates anniversaire du contrat).  
 Les forfaits énoncés dans ce tableau sont versés par année de garantie et par bénéficiaire. La part de forfait non utilisée ne peut être reportée sur l'année de garantie suivante ni sur un autre bénéficiaire.  
 Nos remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et après participation de la complémentaire santé initiale du bénéficiaire.

(1) La garantie prend fin à l'échéance qui suit le 65ème anniversaire de l'adhérent et des bénéficiaires  
 (2) Sont visés les dépassements d'honoraires demeurant à charge de l'assuré après intervention de sa première complémentaire santé  
 (3) Contactez Telsanté pour connaître les partenaires les plus proches du domicile

Pour vos prestations, envoyez-nous :  
 l'original du décompte de votre première mutuelle  
 ou  
 l'attestation de non prise en charge par votre première mutuelle  
 +  
 les factures détaillées pour les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale  
 par mail :  
 surcomplementaire@acm.fr  
 ou par courrier  
 MTRL - 63 chemin Antoine Pardon  
 69814 TASSIN Cedex

